



# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À LA CHANTRERIE

Toiture de la halle d'essais, Polytech - Université de Nantes

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE



### 1. TERRITOIRE ACCUEILLANT LE PROJET

Les acteurs du site de la Chantrerie sont regroupés autour d'une association ([AFUL Chantrerie](#)) et développent des [projets de transition](#). Ce projet de photovoltaïque à financement citoyen rentre dans le cadre de cette dynamique au regard des ambitions du territoire ([La Chantrerie en 2044](#)).

### 2. PORTEUR ET FINALITÉ DU PROJET

Pour porter ce projet, la SAS Energies Renouvelables Chantrerie a été créée, avec des principes coopératifs (une personne = une voix). Aujourd'hui, l'AFUL Chantrerie et Energie Partagée sont actionnaires, de même que deux personnes physiques. Les actionnaires souhaitent ouvrir la gouvernance à d'autres personnes morales (CIERC, entreprises locales, établissements d'enseignement supérieur...).

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Contribuer à la production d'une énergie électrique renouvelable et développer d'autres projets sur le site de la Chantrerie ;
- Promouvoir l'autoconsommation des EnR électriques renouvelables ;
- Favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans le financement du projet, voire dans la montée en compétences ;
- Servir d'objet d'échanges sur la transition énergétique ;

### 3. DONNEES TECHNIQUES

Construite il y a plus de 30 ans, la toiture de la halle d'essais présentait de plus en plus de faiblesses ... et de fuites. Sur les 2 500 m<sup>2</sup> de toiture, 1 250 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été posés, pour une puissance de 225 kWc, sur une toiture neuve. Ces panneaux sont de marque SYSTOVI, fabriqués à Nantes.

La totalité de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera consommée par POLYTECH. Aucun kWh ne sera donc revendu ou redirigé vers le réseau national.

### 4. ELEMENTS CONTRACTUELS

L'entreprise de maîtrise d'œuvre est ARMORGREEN, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est BELENN Ingénierie.

Une convention a été passée entre la SAS EnR Chantrerie et l'Université de Nantes pour la mise à disposition gracieuse de la toiture pendant 22 ans, après quoi l'installation sera transférée gratuitement à l'Université.

Une convention a été passée entre la SAS EnR Chantrerie et l'Université de Nantes pour l'achat, sur cette période de 22 ans, de la totalité de l'énergie électrique photovoltaïque produite. La valeur initiale du kWh correspond à celle du fournisseur actuel. Cette valeur sera actualisée chaque année de 4 %.

Enfin, le projet a été lauréat de l'appel d'offre CRE autoconsommation, en décembre 2017.

### 5. MONTANT D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total d'investissement s'élève à 400 000 € HT, dont 385 000 € HT pour le marché de fourniture et d'installation, et 15 000 € HT pour l'AMO, le Bureau de contrôle, l'assurance chantier...

Ce montant d'investissement est assuré par :

- 250 000 € empruntés par la SAS EnR Chantrerie à la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO), avec un taux d'intérêt de 2 % et une période de 12 ans ;
- 20 000 € apportés en *compte courant associés* par les 2 personnes physiques actionnaires de la SAS ;
- 130 000 € apportés comme suit :
  - 50 000 € de financement citoyen via Energie Partagée. Le montant d'une action Energie Partagée est de 104 €, plusieurs actions peuvent être [souscrites](#). 10 personnes avaient contribué fin août 2018 pour un montant total de 12 000 €. L'objectif de rémunération est de 4 % brut par an<sup>1</sup> pour une durée de placement d'au moins 10 ans ;
  - 80 000 € de financement apportés par d'autres actionnaires (CIERC, autres personnes morales).

Note : Energie Partagée s'est engagée à apporter le complément nécessaire éventuel pour arriver aux 130 000 €. Le plan de financement est donc bouclé quoi qu'il arrive. De même, l'objectif de rémunération est de 4 % brut par an pour une durée de placement d'au moins 10 ans.

---

<sup>1</sup> S'agissant d'un investissement en actions, ni le capital ni la rémunération ne sont garantis, mais Énergie Partagée mutualise les risques et les bénéfices sur l'ensemble de ses projets nationaux.

## **6. BUSINESS PLAN ET TRI**

En termes de « rentabilité », les personnes souhaitant souscrire à des actions d’Energie Partagée se dirigeront sur le site qui répond aux différentes questions (rémunération, garanties, durée, fiscalité...) :

<https://je-souscris.energie-partagee.org/plus-dinformations/questions-frequentes/>

Pour les personnes souhaitant entrer directement dans la gouvernance (CIERC, entreprise, établissement d’enseignement supérieur...), une prise de RV téléphonique est nécessaire auprès de :

[AFUL-Chantrerie@imt-atlantique.fr](mailto:AFUL-Chantrerie@imt-atlantique.fr)

Note : ce projet permettra également d’échanger entre les actionnaires sur ce qu’est une « rentabilité », notamment au regard des enjeux climatiques et sociétaux actuels.